

Circulation route de Varennes

Route de Varennes :

A compter du 30 avril un nouveau plan de circulation va prendre effet sur la route de Varennes.

Ce plan de circulation, élaboré conjointement avec le collectif des habitants de Varennes et avec l'appui des services métropolitains, se décline comme suit :

- La circulation de tous les véhicules motorisés « sauf riverains et services publics » sera interdite dans les deux sens de circulation sur la route de Varennes : depuis son intersection avec la Route Départementale 51 jusqu'à son intersection avec la Route Départementale 87, est également concerné le chemin de Terres Blanches.
- Mise en place d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) sur la totalité de la route de Varennes avec une limitation de la vitesse à 50 km/h hors hameau (au lieu de 70 km/h aujourd'hui) et à 30 km/h dans le hameau.
- Mise en place d'une « obligation de tourner à droite » sur la Route Départementale 87 à la sortie du chemin de Terres Blanches.

Ces décisions feront l'objet d'une attention toute particulière de l'équipe municipale et des services métropolitains qui assureront une présence sur place.

Les feux tricolores au niveau du Carrefour du Grand Veissieux sur la Route Départementale 51 seront mis en service rapidement si l'aménagement entraîne une retenue de véhicules importante sur les routes départementales et que leur nécessité est constatée.

**Interdiction de circuler
sauf riverains et
services publics sur le
chemin de Terres
Blanches**

**Obligation de tourner à
droite sur la RD87 à la
sortie du chemin de
Terres Blanches**

**Vitesse limitée à 30 km/h
dans le hameau de
Varennes, contre 50km/h
hors hameau. Le tout sur
une chaussée à voie
centrale banalisée (CVCB).**



**Interdiction de circuler
sauf riverains et services
publics**

**Interdiction de circuler
sauf riverains et services
publics**